

16.05.2011 - 11:05 Uhr

Comptes bancaires: Allianz Suisse vous protège contre les fraudeurs

Zurich (ots) -

Allianz Suisse continue à miser sur des produits innovants pour ses clients: elle est la première société d'assurances de Suisse à lancer la protection des comptes, qui lutte contre l'accès abusif aux comptes bancaires.

Aujourd'hui, plus de 80% de la population suisse utilisent régulièrement Internet. Que ce soit sur ordinateur à la maison, ou de façon mobile, via un smartphone, un nombre croissant de transactions bancaires sont désormais réalisées en ligne. Rares sont aussi les retraits d'espèces à être encore effectués à un guichet en Suisse, pays qui compte à lui seul plus de 5000 distributeurs automatiques. Mais le progrès technique a aussi son revers. Il ne se passe pratiquement pas un jour sans que les médias ne relatent des abus liés à des données bancaires sensibles. Cybercriminalité et fraude aux automates génèrent ainsi, via l'hameçonnage (phishing) et l'écrémage (skimming), des dommages qui se chiffrent en milliards à l'échelle de la planète. Or il n'existe aucune protection infaillible contre cette criminalité d'un genre nouveau.

Protection des comptes: la sécurité dans le monde entier

Allianz Suisse est aujourd'hui la première société d'assurances de Suisse à offrir à ses clients une solution efficace contre de lourdes pertes: avec la protection des comptes, les avoirs des assurés sont couverts jusqu'à concurrence de 10 000 francs par événement, et ce partout dans le monde. «Si personne n'est à l'abri de ces actes frauduleux, au moins, nous en couvrons les conséquences financières», explique Roland Umbricht, responsable Produits chez Allianz Suisse. La protection des comptes permet d'assurer toutes les relations bancaires d'une personne auprès d'établissements financiers en Suisse, au Liechtenstein et dans les zones frontalières ainsi que l'ensemble des cartes nominatives.

Une protection complète

La protection des comptes indemnise les assurés de tout abus commis avec l'une de leurs cartes lors d'un retrait à un distributeur, du paiement sans numéraire de biens et de services, d'opérations bancaires en ligne, par téléphone, par fax ou par courriel ou encore en relation avec des virements ou l'encaissement de chèques. L'indemnisation couvre essentiellement la part du sinistre non prise en charge par les instituts financiers. Une sécurité maximale à prix très raisonnable: la protection des comptes ne coûte que 39 francs par an.

Contact:

Bernd de Wall
Tél.: +41/58/358'84'14
E-Mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100624933> abgerufen werden.